

Budget rectificatif 2022

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu la décision n° 2022-040 du 16 mars 2022 relative à la composition du conseil d'administration de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure de Lyon,

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 7 juillet 2022, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le budget rectificatif 2022, et notamment les autorisations budgétaires suivantes pour l'ENS de Lyon et la bibliothèque Diderot de Lyon (budget Établissement) :

- 2012,2 ETPT dont 1861,8 ETPT sous plafond et 150,4 ETPT hors plafond
- 164 780 511 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 104 970 371 € en personnel
 - 48 144 770 € en fonctionnement
 - 11 665 370 € en investissement
- 153 638 572€ de crédits de paiements dont :
 - 104 970 371 € en personnel
 - 37 717 495 € en fonctionnement
 - 10 950 706 € en investissement
- 143 859 121 € de prévisions de recettes
- -9 779 451 € de solde budgétaire

Article 2.

Le conseil d'administration a approuvé également à l'unanimité des suffrages exprimés les prévisions comptables suivantes :

- 22 706 703 € de trésorerie, soit une variation de 1 051 255 € par rapport aux prévisions du budget initial 2022
- -2 551 801 € de résultat patrimonial, soit une variation de -4 536 123 € par rapport aux prévisions du budget initial 2022
- 763 722 € de capacité d'autofinancement, soit une variation de -3 971 817 € par rapport aux prévisions du budget initial 2022
- 15 760 248 € de fonds de roulement, soit une variation de -477 831 € par rapport aux prévisions du budget initial 2022

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Nombre de membres participant à la délibération (présents ou représentés) : 22

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Fait à Lyon, le 7 juillet 2022,

Le Président de l'ENS de Lyon



Jean-François PINTON